



Avis de la Municipalité

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 30 octobre 2019, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Étienne Dubuis, a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n° 15/19 et d'approuver l'arrêté d'imposition 2020 ;

Le Secrétaire :



N. Ray

Saint-Sulpice, le 31 octobre 2019